

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND

RÈGLEMENT MRC-171

Règlement relatif à la fréquence des séances du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Drummond.

CONSIDÉRANT les règlements MRC-132 et MRC-166 relatifs à la fréquence des séances du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Drummond adoptés respectivement le 3 mars 1993 et le 1er mars 1995;

CONSIDÉRANT les prescriptions du Code Municipal et de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier à nouveau l'article 4 desdits règlements MRC-132 et MRC-166;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné le 22 novembre 1995 à l'effet du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE,

SUR PROPOSITION DE Clément Héroux
APPUYÉE PAR Marcel Fleurent

Il est statué et décrété par le règlement modificatif suivant **MRC-171** ce qui suit, savoir:

Article 4

Fréquence des séances

Il est par le présent règlement statué que les séances régulières du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Drummond se tiennent le deuxième mercredi des mois de janvier et août, le premier mercredi des mois de **février**, mars, **avril**, mai, juin, **septembre** et octobre et le quatrième mercredi du mois de novembre.

Il est également statué que les municipalités membres du Conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Drummond régies par le Code Municipal se réunissent de plus le quatrième mercredi du mois de novembre conformément au règlement MRC-127.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ

Signé: Bernard P. Boudreau
Bernard P. Boudreau
préfet

Signé: Raymond Malouin
Raymond Malouin
secrétaire-trésorier

ADOPTÉ LE : **10 janvier 1996**

DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR : **11 janvier 1996**

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Drummondville, ce

Raymond Malouin
Secrétaire-trésorier